



Evaluation SAY ON CLIMATE

France



2025

Notation de transparence
45%
d'alignement avec
les recommandations du FIR

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. En mars 2023, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#), pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés en 2023, le **FIR et l'ADEME** ont élargi leur partenariat en 2024 en s'associant à **Ethos et la World Benchmarking Alliance**. À nouveau cette année, ces acteurs travailleront de concert afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2025.

En 2022, le FIR avait publié [des fiches](#) évaluant le degré d'alignement des stratégies climatiques des entreprises françaises avec **ses recommandations**. En 2023, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à [l'outil d'évaluation ACT](#) permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs de l'Accord de Paris.

Les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales.

Comme les années précédentes, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement.

SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)

OVHcloud

Ambition Net Zero 2050

OVH déclare mettre la neutralité carbone au cœur de ses ambitions et vouloir aligner OVHcloud avec l'Accord de Paris

- ▷ Ne donne pas d'informations sur sa trajectoire au-delà de 2030
- ▷ Ne divulgue pas la part allouée à la compensation carbone dans sa stratégie de décarbonation

Scénario(s) de référence utilisé(s)

La trajectoire de décarbonation pour les scopes 1 et 2 à 2030 est alignée avec un scénario 1,5 °C et certifiée par la SBTi

- ▷ Le scénario pour la trajectoire du scope 3 n'est pas divulgué
- ▷ Le scénario suivi après 2030 n'est pas divulgué

Émissions GES actuelles (2024 vs 2023)

SCOPE 1	SCOPE 2 (market based)	SCOPE 3
1 928 tCO ₂ eq (vs 1 350)	19 276 tCO ₂ eq (vs 16 796)	127 128 tCO ₂ eq (vs. 96 009)
1 %	13 %	86 %

- ▷ Même si en partie expliquées par une croissance des achats de nouveaux composants et l'expansion des capacités du réseau, en particulier à l'étranger, les émissions en absolu sont à la hausse par rapport à 2023 sur tous les scopes et à la hausse sur le scope 1 par rapport à 2022
- ▷ La comparaison avec 2022 sur le scope 2 en market-based n'est pas possible (pas de donnée en market-based pour 2022)

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (2030)

Baisse des émissions de 73,4% en absolu sur les scopes 1 et 2 entre 2022 et 2025, trajectoire validée 1,5 °C par SBTi.

- ▷ Pas d'objectif sur le scope 3 avant 2030
- ▷ Objectif qui ne semble pas en passe d'être atteint au regard de la hausse des émissions de scopes 1 & 2 (en location-based) depuis 2022

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (2040)

Maintien de l'objectif de baisse des émissions de 73,4% en absolu sur les scopes 1 et 2 entre 2022 et 2030, trajectoire validée 1,5 °C par SBTi

- Baisse des émissions scope 3 de 52% par unité de valeur ajoutée d'ici à 2030 vs. 2022
- ▷ Pas d'objectif en absolu sur le scope 3 et scénario de référence suivi non divulgué

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050)

OVHcloud met la neutralité carbone au cœur de ses ambitions

- ▷ Pas d'objectif chiffré de décarbonation divulgué après 2030

Mesures du plan d'actions

- Utiliser 100% d'énergies bas carbone d'ici 2025: pour atteindre cet objectif: couvrir les contrats de fourniture d'électricité avec des certificats d'origine (Energy Attributes Certificates d'origine renouvelable) et s'assurer de leur caractère bas carbone
- Pour maintenir la réduction de 73,4% à 2030 sur les scopes 1 & 2: réduire la consommation énergétique (déconnecter les équipements inutilisés), optimiser l'efficacité énergétique des systèmes électriques (en introduisant des éléments à meilleur rendement), optimiser les systèmes de refroidissement, mettre en oeuvre des systèmes de valorisation de la chaleur fatale, réduction de l'utilisation des fluides frigorigènes, certificats d'origine renouvelable et fioul type HVO (Hydrotreated Vegetable Oil), éco-conception des serveurs
- Pour réduire le scope 3 de 52% par unité de valeur ajoutée à 2030: l'entreprise mentionne plusieurs mesures liées à l'économie circulaire, la chaîne d'approvisionnement durable, Fret, Green IT et la durabilité au travail
- L'entreprise mentionne aussi la communication et sensibilisation sur l'impact du cloud pour les usagers
- ▷ Les mesures sont assez détaillées mais aucune information sur le % de contribution à la réduction de chacune

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Au 31 août 2024, la part des capex éligibles et alignés s'élèvent respectivement à 83 % et 50 %

- ▷ Investissements ne sont pas reliés aux mesures du plan d'actions pour décarboner les activités de l'entreprise et l'information divulguée ne permet pas de comprendre comment ils vont contribuer à atteindre les objectifs

Rémunération

Rémunération variable court terme

objectif lié au Power Usage Effectiveness (PUE) représente 10% du variable de court terme

- ▷ Le critère des rémunérations variables ne porte que sur scope 2 et la cible du PUE en valeur pour l'année à venir n'est pas divulguée

Rémunération long terme 2023

12,5% sur 3 critères RSE dont un sur PUE = environ 4% du variable de long terme

- ▷ le critère lié à la décarbonation du variable de long terme pèse peu dans la pondération totale des critères

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de consultation de vote annuel sur la stratégie

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

Légende :

- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2025

basée sur le suivi des recommandations du FIR

Ambition net zero 2050	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
Scénarios de référence utilisés	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement.	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
Émissions de GES actuelles	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope; tendance des émissions passées (sur au moins 3 ans) à la baisse conformément aux objectifs fixés par l'entreprise	Publication insuffisamment détaillée sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu et/ou absence de justification étayée sur l'augmentation des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Absence de données publiques ou si la tendance des émissions à la hausse en intensité et en absolu est peu ou pas justifiée
Cible de réduction des émissions de GES à court terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions entre 2030 et 2040, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions entre 2030 et 2040 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à long terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Mesures du plan d'actions	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignent sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
Rémunération	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
Consultation annuelle sur la mise en oeuvre	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
Consultation tous les trois ans sur la stratégie	L'entreprise s'engage à consulter a minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.

En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication ou consultation du présent document.